

**AVENANT À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS
DANS LES COMMUNAUTÉS D'ODANAK ET DE WÔLINAK
pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014**

ENTRE

LE CONSEIL DE BANDE D'ODANAK
représenté par le chef
(ci-après appelé le « Conseil d'Odanak »)

ET

LE CONSEIL DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK
représenté par le chef
(ci-après appelé le Conseil de Wôlinak)

ET

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU
CANADA
représentée par le ministre de la Sécurité publique et
de la Protection civile
(ci-après appelée le « Canada »)

ET

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
représenté par le sous-ministre de la Sécurité
publique
(ci-après appelé le « Québec »)

(ci-après collectivement appelés les « parties »)

ATTENDU QUE les parties ont conclu l'Entente sur la prestation des services policiers dans les communautés d'Odanak et de Wôlinak pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, ci-après appelée l' « Entente ».

ATTENDU QUE les parties conviennent de modifier l'Entente afin d'accorder exceptionnellement une contribution spéciale pour l'année financière 2013-2014.

PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent de ce qui suit :

- I. Le préambule et l'Annexe « A » (Budget) font partie intégrante de la présente entente.

2. Le sous-article 20.1 de l'Entente est remplacé par le sous-article suivant :

« 20.1 La somme maximale des coûts afférents aux services policiers financée par le Canada et par le Québec est établie, selon le budget figurant à l'Annexe « A » de la présente entente, à 650 000 \$ pour l'exercice financier 2013-2014.

Dans le cadre du présent exercice financier uniquement, le Canada et le Québec accordent exceptionnellement une somme additionnelle établie, selon le budget figurant à l'Annexe « A » de la présente entente, à 97 966 \$ pour l'exercice financier 2013-2014.

3. Le sous-article 20.2 de l'Entente est remplacé par le sous-article suivant :

« 20.2 Les contributions annuelles du Canada et du Québec sont établies selon le ratio suivant : cinquante-deux pour cent (52 %) pour le Canada et quarante-huit pour cent (48 %) pour le Québec.

Pour l'exercice financier 2013-2014, leur contribution respective relative à la somme maximale des coûts afférents aux services policiers est de :

- i) 338 000 \$ pour le Canada.
- ii) 312 000 \$ pour le Québec.

Pour l'exercice financier 2013-2014, leur contribution respective relative à la somme additionnelle exceptionnellement octroyée est de :

- iii) 50 942,32 \$ pour le Canada.
- iv) 47 023,68 \$ pour Québec. »

4. Le sous-article 20.3 suivant est ajouté à l'Entente :

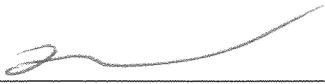
« 20.3 La somme additionnelle prévue par le sous-article 20.1 alinéa 2 sera versée sur réception des pièces justificatives pour les achats prévus à l'annexe A (Budget). Ces achats devront avoir été effectués avant l'échéance de la présente entente. »

5. L'Annexe A (Budget) de l'Entente est remplacée par l'annexe A (Budget) jointe à la présente entente.

6. Tous les autres termes et conditions de l'Entente 2013-2014 continuent de s'appliquer sous réserve des dispositions de la présente entente.

7. **EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente entente par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :**

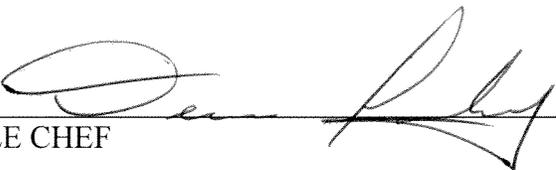
POUR LE CONSEIL DE BANDE D'ODANAK



LE CHEF

11 mars 2014
signé le

POUR LE CONSEIL DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK



LE CHEF

11-03-14
signé le

POUR SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,



LE SOUS-MINISTRE ADJOINT
SECTEUR DE LA GESTION DES URGENCES
ET DES PROGRAMMES

MAR 05 2014
signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,



LE SOUS-MINISTRE DE
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

25 MARS 2014

signé le

ANNEXE « A »
Budget du corps de police

Somme maximale des coûts afférents aux services policiers

	2013-2014
Revenus	
Canada	338 000 \$
Québec	312 000 \$
Total	650 000 \$
Coûts estimés	
Salaires	380 500 \$
Assurances	9 000 \$
Cotisation	200 \$
Énergie	9 000 \$
Entretien et réparation général	10 000 \$
Entretien et réparations de véhicules	10 000 \$
Essence	20 000 \$
Frais de services	5 000 \$
Frais de bureau papeteries et fournitures	5 000 \$
Frais d'administration	45 000 \$
Frais de déplacements	8 500 \$
Honoraire professionnel	20 000 \$
Location	2 000 \$

Matériels et équipements	5 000 \$
Acquisition à même les revenus	50 000 \$
Perfectionnement	2 000 \$
Publicité et dons	1 000 \$
Télécommunications	65 000 \$
Vêtements	2 000 \$
Frais bancaires	8 000 \$
Total	650 000 \$

Somme additionnelle exceptionnellement octroyée

	2013-2014
Revenus	
Canada	50 942,32 \$
Québec	47 023,68 \$
Total	97 966 \$
Coûts estimés	
Remplacement de véhicule	64 776 \$
Achat d'équipements de police	20 190 \$
Rénovation poste de police	13 000 \$
Total	97 966 \$